

**NESTLE Suisse S.A.**  
**Case postale 352**  
**1800 Vevey - Suisse**

Milon la Chapelle, le 2 Septembre 2008

Lettre en recommandée avec A.R.

Monsieur le Directeur,

C'est à l'Entreprise qui affiche en tête de son site Internet : « l'environnement, notre capital commun » que nous nous adressons.

Nous vous rappelons qu'il s'agit des travaux d'extension de votre usine d'embouteillage des eaux de la source du val Saint-Lambert.

Nous vous rappelons que, comme précisé dans notre courrier du 22 janvier 2007, l'exploitation de la Source de Saint-Lambert se situe en plein cœur du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, dans le site classé de la Vallée de Port Royal, à proximité d'un bâtiment classé Monument Historique, et à une très faible distance d'une zone protégée, classée Natura 2000 dans le programme européen.

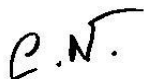
Faute d'études réfléchies, le site est maintenant défiguré (voir photos), ce qui n'améliore pas l'image de marque de votre Société, tant auprès des habitants de la commune que des nombreux visiteurs attirés à la fois par l'intérêt historique du site de Port Royal et ce qui reste de la beauté des lieux.

La réalisation de la plateforme de stockage de vos palettes, avec un remblai sur 18 m de dénivelé, se révèle catastrophique pour le paysage, et votre route en outre totalement inutile, alors que l'ancienne route d'accès remplit très bien sa fonction malgré l'augmentation du trafic.

Nous vous informons qu'une instance est en cours auprès du tribunal administratif de Versailles, en vue d'un jugement sur le fond visant à l'annulation de l'autorisation accordée par le Maire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

La vice Présidente



Claude Nanquette

Le Président



Eric Aynaud

P.J.: Photos

Copie : Nestlé France

Madame la Préfète des Yvelines

Monsieur le Président du P.N.R.